MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Arrêté en date du 12 JAN. 2023

Le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

Vu le code général de la fonction publique ;

Vu le décret n° 2017-607 du 21 avril 2017 portant statut particulier du corps des inspecteurs de santé publique vétérinaire ;

Vu l'arrêté du 12 décembre 2022 fixant les taux de promotion pour la période 2023-2025 de certains corps de catégorie A du ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire

ARRETE

Article 1 : Les agents dont les noms suivent sont inscrits au tableau d'avancement au grade d'inspecteur général de santé publique vétérinaire de classe normale au titre de l'année 2023 (par ordre alphabétique) :

NOM Prénom	Affectation
BELICHON Sophie	DGAL / MUS
BELLAHSENE Rabah	DDPP 01
BRETON Magali	DDETSPP 04
CARPENTIER Myriam	SGAE - AGRAP
CAVALLI Serge	DDETSPP 05
DUNAND Arnaud	DGPE/SGPAC/SDPEVT
EUSTACHE Marie-Christine	ONIRIS
FAYAZ-POUR Raphaël	DDPP 50
KERMORGANT Pol	DDPP 50
LAFANECHERE Marguerite	DDPP 95
LAHLOU Thanya	DDPP 76
LAMBERT Yves	DDETSPP 70
LE DANTEC Jean-Paul	DRAAF Bretagne
MARTI Elodie	DDPP 86
MASTAIN Olivier	DREAL Nouvelle-Aquitaine
MORLAS Régine	DDETSPP 65

POL Françoise	ONIRIS
QUERREC HALLEGUEN Urwana	CAB MASA
RASQUIN Peggy	DDPP 57
THILL Emmanuelle	DDETSP 23
VERDIER Grégory	ANSES / ANMV - site de Fougère

Article 2 : Le Secrétaire général par intérim est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le : 12 JAN. 2023

Pour le ministre de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et par délégation,

Le sous-directeur de la gestion
et de la rémunération

Laurent BELLEG